



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 1000543635

Discipline : L1100 - Sciences Economique et Sociales (L1100)

Fonction : ENS

### Lieu d'exercice

Code RNE : 0693044J

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique Jean-Paul Sartre

Commune : BRON

Adresse : 93 avenue François Mitterrand 69675 BRON

Courriel : ce.0693044J@ac-lyon.fr

### Description générale du poste

Enseignement des SES en langue espagnol dans le cadre de la section euro espagnol du lycée

### Missions

enseignement de la DNL SES en espagnol pour les élèves inscrits en section euro espagnol issus des filières générales et technologiques

### Compétences requises

bonne pratique de la langue vivante  
travail en équipe avec l'enseignant de la langue vivante

### Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :  
( )

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

**Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.**

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.